



Sommaire

La mise en place des CSSCT (Commission de Santé, Sécurité et Condition du Travail)	1
Réfèrent harcèlement et agissements sexistes : Pas de complaisance ni silence	1
AD : Plan Schéma Directeur : 3 fermetures de boutique annoncées.....	2
UI : Intempéries: 48h00 maxi hebdomadaires et 10h par jour, c'est déjà pas mal !.....	2

Mise en place des Commissions SSCT

Le CSE a mis en place les commissions CSSCT en remplacement des CHSCT : voici vos 13 représentants CFE-CGC Orange.

CSSCT AD GSE	
SCABELLO Lionel	Boutique de Lyon République
ALBERGHI Eric	Boutique de Vitrolles
CSSCT Relation Clients GSE	
FOURNEL Vanina	SCO Nice
N'GAIDE Alassane	SCO Lyon
CSSCT AE GSE	
MULATIER Guy	AE Lyon
CSSCT AG PRO-PME	
BENABAS Sarah	AGPRO Marseille

CSSCT UI Auvergne Rhône Alpes	
ROUZAIRE Michel	UI Clermont-Ferrand
GRAND Jean-Luc	UI Grenoble
RAHALI Mourad	UI Lyon
CSSCT UI Provence Méditerranée	
REYNOUD Pierre	UI Nice
AURIOL Michel	UI Manosque
HUGONING Eric	UI Toulon
CSSCT Etat-Major GSE	
VARENNE Pascal	DO Valence

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC Orange a proposé aux autres organisations syndicales de procéder à la répartition des sièges en tenant compte des résultats par périmètre CSSCT afin d'être au plus proche de la représentativité de chaque périmètre.

Cette proposition a été rejetée par les autres OS qui préfèrent les arrangements entre amis. A l'AE où nous pesons 40% des voix, nous avons obtenu un seul siège sur les 8 possibles.

Réfèrent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Pas de complaisance ni silence

« Dans le cadre de son organisation en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, le CSE de la DOGSE décide de nommer Mesdames : Amina V. de Lyon, Vanina F. de Nice, Christelle R. de Vichy, Christine Collonge de Valence correspondantes pour travailler avec la référente Soumia Faouzi d'Annemasse sur ce sujet.

Analyse de la CFE-CGC

Le rôle du référent harcèlement CSE sera primordial dans la gestion des cas de harcèlement ou de violences sexuelles, il est le premier interlocuteur qui doit intervenir. Il sera en charge d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ([article L. 1153-5-1 du Code du travail](#)).

Notre élue **Vanina Fournel-Sallei**, est votre correspondante CFE-CGC.

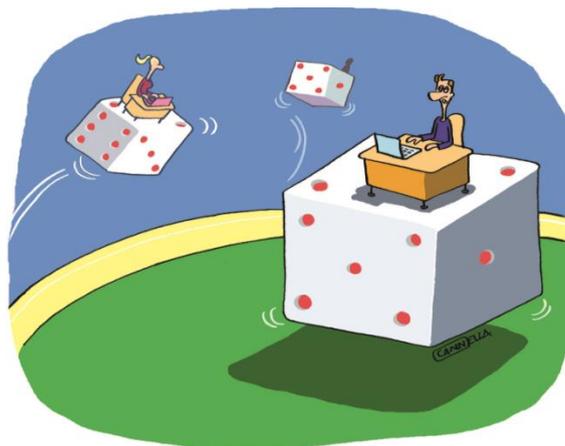


Plan Schéma Directeur de l'Agence Distribution

Toujours des fermetures de boutiques

Comme chaque début d'année la direction de l'AD nous présente le plan schéma directeur des boutiques. A l'ADRAA le bilan est de **39** boutiques : 22 en centre-ville, 17 en centre commercial. Coté ADSE, **34** boutiques avec 15 en centre-ville, 19 en centre commercial.

La direction de l'AD a annoncé 3 projets de fermeture à savoir : la boutique de Saint-Etienne Centre 2, la boutique de Grenoble Grand-Place et la boutique de la Ciotat, ainsi qu'un projet de relocalisation de la boutique d'Aix en Provence La Pioline est en cours.



Analyse de la CFE-CGC

Le réseau de distribution de l'AD se réduit chaque année. Le maillage du réseau GDT (Générale de Téléphone), filiale d'Orange, tend lui à augmenter (37 boutiques à ce jour). Quel est l'objectif sous-jacent de la Direction? Des salariés en surcharge de travail. **Les AD perdent leur attractivité** (baisse de la PVC, manque d'effectif, fermetures multiples...) et les conseillers démotivés, souhaitent partir dans d'autres services. Nous demandons à la direction des deux AD d'uniformiser leurs pratiques, notamment en matière de travail du samedi. Nous serons vigilants quant aux conditions de redéploiement des conseillers clients dont la boutique ferme.

Les élus du CSE ont mandaté la CSSCT (Commission de Santé, Sécurité et Condition du Travail) de l'ADGSE de se saisir des dossiers de fermeture des boutiques pour étudier l'impact sur les conditions de travail des salariés et d'analyser les incidences en matière de santé sécurité.

La CSSCT de l'ADGSE transmettra ses préconisations aux membres du CSE de la DOGSE.

UI : Dérogation temps de travail

48h hebdomadaires maxi et 10 heures par jour c'est déjà pas mal !

Les intempéries de novembre et décembre 2019 sur la zone Auvergne Rhône Alpes ont occasionné d'importants dégâts avec pour conséquence des travaux urgents à réaliser et des niveaux de stock SAV très élevés en particulier en Isère. Les plans de crise en place et la mobilisation de tous les services n'ont pas encore permis de revenir à un niveau nominal. Ce sont les raisons pour lesquelles la Direction demande une dérogation à la durée maximale du travail quotidienne et hebdomadaire.

Analyse de la CFE-CGC

Bien que la situation soit loin d'être rétablie, la CFE-CGC Orange salue la mobilisation des équipes qui se sont investies pour rétablir les clients suite aux nombreux dérangements. La CFE-CGC Orange a dénoncé un manque chronique d'effectif et une forte externalisation de l'activité. Les techniciens peuvent travailler jusqu'à 48 heures par semaine, la Direction veut porter la journée de travail à 12 heures par jour sur 6 jours. Les élus estiment que dans ce cas la sécurité au travail des techniciens est menacée. Les élus souhaitent donner mission à la CSSCT de l'UI AURA d'évaluer les risques encourus. Suite à cette demande la Direction préfère retirer le projet.



Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement : CFE-CGC DO Grand Sud Est

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

